

Le 24 novembre 2015

Stella Leney
Directrice principale – Environnement
et affaires corporatives
20^e étage
75, boulevard René-Lévesque Ouest
Montréal (Québec) H2Z 1A4



N/Référence : C-4873

Objet : Demande en vertu de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (RLRQ, c. A-2.1) (ci-après *Loi sur l'accès*)

Monsieur,

Nous donnons suite à votre courrier électronique du 26 août 2015, ainsi qu'à nos échanges téléphoniques. Nous comprenons que vous désirez obtenir la liste de tous les contrats octroyés par Hydro-Québec entre le 1^{er} avril 2011 et le 31 mars 2015 qui ont fait l'objet de coûts additionnels autorisés par son président-directeur général.

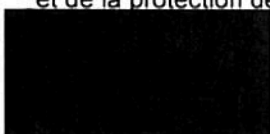
En réponse à votre demande, vous trouverez en annexe une liste des contrats visés, incluant le nom du fournisseur, la nature des services, la date de début et de fin du contrat. Nous vous informons que les coûts additionnels de ces contrats sont attribuables à des travaux ou des services supplémentaires requis en cours d'exécution du contrat.

Toutefois, nous ne pouvons vous communiquer le montant initial du contrat et le montant des coûts additionnels en raison d'enjeux commerciaux. Nous invoquons donc à cet égard les articles 21, 22 et 27 de la *Loi sur l'accès* dont vous trouverez copie en annexe.

Si vous croyez ne pas avoir obtenu satisfaction ou si le délai prescrit n'est pas respecté, vous aurez droit de recours devant la Commission d'accès à l'information, conformément à l'article 135 de la *Loi sur l'accès*. Vous trouverez en annexe une note explicative sur l'exercice de ce recours.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur, nos salutations distinguées.

La responsable de l'accès aux documents
et de la protection des renseignements personnels,



Stella Leney

p. j.